

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – 24.06.2010.CR

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, JM CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, P. COSTA, V. FALCONE, MA ANGEI, A. MINJAT, ML DEJOUX, M. GOY, JP PEDRO, MF CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, J. GULLON-NEYRIN, L. BERTHET, C. BON, JP ROZAND.

Excusés : madame VALENTIN

Madame GOY donne pouvoir à madame DEJOUX,
Monsieur ELASRI donne pouvoir à madame BLOND,
Monsieur BEYNEL donne pouvoir à monsieur MONTOYA,
Madame MOUSSU-CHEMOUL donne pouvoir à madame BON.

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2010

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention pour deux associations nouvellement créées :

- Chavanoz Pétanque Loisirs : 150 euros
- Graine de Malice : 500 euros

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES DECHETS

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le rapport annuel sur les déchets dont les principaux éléments sont les suivants :

- Le taux appliqué pour notre commune est resté inchangé en 2009, soit 13.61 %, ce qui représente 413 782 € de recettes ;
- le SIVOM a éliminé 7402 tonnes de déchets, soit -0.5 % par rapport à 2008. Le coût du traitement est de 119 € TTC par tonne.
- 619 tonnes de verre ont été collectées, soit +4 % pour un coût de 49 euros la tonne. Les recettes sont de 37 euros TTC la tonne, étant rappelé que les verres issus de la poubelle grise ont un coût de traitement de 220 euros au lieu de 49 euros.
- Des moloks ont été installés dans le quartier de Moulin-Villette pour permettre une meilleure collecte en habitat collectif ;
- Le coût moyen de fonctionnement d'une déchetterie est de 23 euros par habitant et par an.
- 1026 composteurs ont été vendus.
- Chaque habitant a produit en moyenne en 2009, 535 kg de déchets, soit 256 kg d'ordures ménagères, 197 kg dans les déchetteries, 42 kg de déchets recyclables, 21 kg de verres.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les rapports annuels sur l'eau et l'assainissement. Conformément à la loi, ces documents sont consultables en mairie pendant un mois.

TARIF DE L'EAU

A l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions), le conseil municipal donne son accord sur les tarifs proposés applicables pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 :

- Abonnement	
* Abonnement part production	5.29
* Abonnement part affermage	5.63
- Prix	
* Part communale eau	0.24855
* Part production	0.11
* Prix affermage	0.2264
* Part assainissement	0.90037
Pour 2010, l'agence de bassin a maintenu les tarifs suivants :	
* Redevance de pollution domestique	0.19
* Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.13
* Redevance de préservation des ressources	0.0623

ZAC DU REVORCHON : VENTE DE TERRAIN ET SIGNATURE D'UN BAIL

A la majorité (quatre voix contre, une abstention), le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 766 m² à monsieur BOUGHAZI résidant sur la parcelle voisine, en vue de l'extension de son bâtiment d'exploitation, pour le prix de 10 euros/m² d'une part, et approuvé la location des parcelles cadastrées AE n° 511, 429 et 443, d'une surface de 2 985 m² situées en bord de Bourbre pour une durée de quinze ans et un loyer annuel de 300 euros d'autre part.

TARIFS RESTAURANT, TRANSPORT ET GARDERIE SCOLAIRES ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2010-2011 :

- Repas servis aux restaurants scolaires :
 - élèves domiciliés à Chavanoz : 3.40 € par repas
 - élèves domiciliés hors de la commune : 4.36 € par repas
 - adultes : 5.00 €

- transport scolaire du quartier des Bruyères :
 - coût mensuel par enfant pour deux trajets : 16.39 €
 - coût mensuel par enfant pour un trajet : 9.21 €
 - coût mensuel pour deux enfants d'une même famille (deux trajets) 13.30 €
 - coût mensuel pour deux enfants d'une même famille (un trajet) : 8.20 €

- garderies périscolaires :
 - garderie du matin (1h00) : 1.61 €
 - garderie du soir (1h25) : 2.38 €
 - garderie du matin et du soir (2h30) : 3.64 €
 - garderie du matin et du soir pour deux enfants : 6.38 €
 - dépassement des horaires de garderie (au delà de trois retards) : 10 €

Par voie de conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur de ce service.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CA DU PETIT THEATRE

Par un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné madame Valérie FALCONE, pour siéger au conseil d'administration du Petit Théâtre.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SMABB

A l'unanimité, le conseil municipal a désigné monsieur Marc GOY, membre titulaire, et monsieur Paul MONTOYA, membre suppléant, pour représenter la commune au SMABB.

DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CA DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Par un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration du groupe d'intérêt public du Dispositif de Réussite Educative :

- Titulaires : mesdames Sylviane BLOND et Magali SANTULLO, monsieur Roger DAVRIEUX ;
- Suppléantes : mesdames Valérie FALCONE, Catherine GOY, Nathalie CHEVAL.

CENTRE DE GESTION 38 : MANDATEMENT POUR ACTIONS SOCIALES

A l'unanimité, le conseil municipal a confié au Centre de Gestion de l'Isère la négociation d'un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée, en se réservant la faculté d'y adhérer.

A l'unanimité, le conseil municipal a confié au Centre de Gestion de l'Isère la négociation d'un contrat cadre d'action de fourniture de titres restaurant et de titres CESU ouvert à l'adhésion facultative des agents, en se réservant la faculté d'y adhérer.

PERSONNEL COMMUNAL : TRANSFORMATION DE POSTES

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de transformer deux postes d'adjoint technique 2^e classe en deux postes d'adjoint technique 1^{er} classe, pour permettre la nomination de deux agents sur ces grades à compter du 1^{er} juillet 2010.

QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE

Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a renouvelé sa ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : un an
- Taux : Eonia + marge 0.80 %
- Frais : 150 €

Diffusion du "Chavanoz Infos"

Ce périodique sera prêt la semaine prochaine.

Calendrier des manifestations

- 25/06/2010 : kermesse à l'école Commandant Cousteau / La Calypso
- 25/06/2010 : apéritif dinatoire à l'école Saint Exupéry / Le Petit Prince
- 26/06/2010 : challenge de la municipalité – Amicale Boules de Chavanoz
- 14/07/2010 : fête nationale parc du château des Panettes
- 08/09/2010 : don du sang

Orage du 14 juin 2010

Monsieur GULLON-NEYRYIN interroge le maire sur les dernières intempéries et les éventuels dégâts constatés au groupe scolaire Saint Exupéry / Le Petit Prince. Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un problème récurrent puisque la première infiltration a eu lieu le 18 juin 1992. Les pluies diluviennes ont provoqué des dégâts dans la BCD, le dortoir et la pièce des ATSEM. Les enseignantes sur place ont préféré évacuer les enfants en primaire laissant penser que le toit pouvait s'effondrer.

Mesdames BLOND et CHEVAL se sont rendues rapidement sur les lieux et ont constaté les dégâts dans les trois pièces. Les trois autres classes n'appelaient aucun constat alarmant, et permettaient la réintégration des élèves dans les classes. Malheureusement, les enseignants inquiétaient les parents à la sortie de l'école sur la fragilité de la structure.

Mardi 15 juin, le maire s'est rendu sur place pour s'assurer de la sécurité des locaux et envisager avec l'enseignante une réintégration dans l'ancienne BCD. Après avoir recueilli l'avis de ses collègues, l'enseignante revenait sur sa position et souhaitait déménager dans la salle d'activité. Monsieur PESSIN a confirmé la position de monsieur DAVRIEUX.

Dans la matinée, ce dernier a reçu un appel d'une mère inquiète qui avait préféré garder son enfant au domicile suite à ce qui avait été dit la veille au sujet du toit. C'est la raison pour laquelle il a préparé un courrier rassurant les parents. Deux enseignantes ont refusé de distribuer le courrier à la sortie des classes.

Monsieur le maire rappelle que ce n'est pas une situation nouvelle : la commune a engagé une procédure contentieuse mais les délais au tribunal administratif sont très longs, ce qui est confirmé par monsieur GULLON-NEYRYIN qui a suivi le dossier pendant de nombreuses années avec maître CARDIS puis maître BALDASSARRE. Les enseignants n'étaient pas dans l'ignorance non plus car madame JONYK signalait par courrier du 15 juin 1999 que des infiltrations avaient endommagé les plafonds, soulignant qu'il s'agissait là de la première fois en présence des enfants.

Monsieur le maire indique que la solution technique serait de refaire un toit, comme cela a été fait à la MJC (coût 400 000 euros). Monsieur GULLON-NEYRYIN réaffirme la solidité du toit et souligne qu'il s'agit d'infiltrations entre deux murs.

Conseil municipal

Monsieur DAVRIEUX indique que la prochaine séance aura lieu en juillet avec notamment à l'ordre du jour la cession des voies du lotissement des Cottages. En effet, suite à une réunion en mairie, deux colotis n'ont pas donné leur accord pour cette opération. Il conviendra de lancer une procédure de transfert d'office après enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.